

DEPARTEMENT  
DE VAUCLUSE  
-----  
ARRONDISSEMENT  
D'AVIGNON  
-----

Siège :  
MAIRIE  
DE  
L'ISLE sur la SORGUE



EXTRAIT DU REGISTRE  
des

## DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 10 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 10 décembre à 18 heures, le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux de la Mairie de Cheval Blanc sous la Présidence de **Monsieur Christian MOUNIER, Président du SIECEUTOM.**

Nombre de Délégués en exercice.....24

Nombre de Délégués Titulaires présents.....13

Nombre de Délégués Suppléants Présents..... 2

Nombre de Délégués votant.....19

**Membres présents :**

**Titulaires :** MM. Roland CARLIER, Christian MOUNIER, Franck AIMADIEU, Alain GAILLARD, Michel RAOUX, Philippe ROUX, Jean-Claude DOSSETTO, Marc JAUBERT, M. Pierre LORIEDO, Jean-Louis ROBERT, Mmes Nicole GIRARD, Sylvie GREGOIRE et Amélie JEAN

**Suppléants :** MM. Joël RAYMOND et Serge GRYNKORN

**Absents :** Mmes Sabine PLANEILLE et Laure ARNAUD

**Absents excusés:** MM. Philippe BATOUX, Jean-Pierre PETTAVINO, André ROUSSET, Lionel GOMEZ, Etienne KLEIN, Robert TCHOBDRENOVITCH et Mmes Laurence CHABAUD GEVA, Séverine MAUGAN-CURNIER et Karine MOURET

**N°24-22**

**Pouvoirs :**

M. André ROUSSET donne pouvoir à M. Christian MOUNIER

M. Robert TCHOBDRENOVITCH donne pouvoir à M. Pierre LORIEDO

M. Etienne KLEIN donne pouvoir à M. Franck AIMADIEU

Mme Karine MOURET donne pouvoir à M. Jean-Louis ROBERT

**Secrétaire de Séance :** Mme Nicole GIRARD

OBJET : DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N°2 – BUDGET 2024

Vu l'article L.1612-11 du Code général des collectivités territoriales ;

**Considérant** que le SIECEUTOM a fait le choix lors du vote du budget d'affecter une partie de son excédent de fonctionnement au financement de ses investissements par le biais des chapitres 021 et 023 permettant le virement de crédits entre sections ;

**Considérant** qu'il s'avère que certains investissements initialement prévus n'ont finalement pas réalisés et que les crédits bloqués à cet effet restent inutilisés ;

**Considérant** qu'en section de fonctionnement, la ligne budgétaire prévue sur le compte 611 permettant le financement des marchés de transport et traitement des déchets risque d'être insuffisante pour couvrir les dépenses de cette fin d'année. Ce manque de crédits est estimé à 123 000 € ;

**LE COMITE SYNDICAL**

Après en avoir délibéré

**Décide à l'unanimité**

**D'APPROUVER** la décision modificative de crédits suivante :

**Section d'investissement**

Dépenses	
Chapitre d'opération 16 (compte 2312)	-5 000,00 €
Chapitre d'opération 16 (compte 2158)	-39 000,00 €
Chapitre d'opération 16 (compte 2313)	-70 000,00 €
Chapitre 21 (compte 21 838)	-9 000,00 €

Recettes	
Chapitre 021	-123 000,00 €

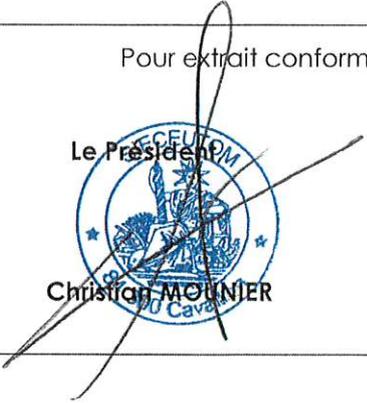
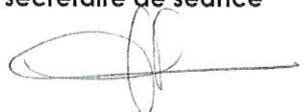
**Section de fonctionnement**

Dépenses	
Chapitre 023	- 123 000,00 €
Chapitre 11 (compte 611)	123 000,00 €

D'AUTORISER le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

99\_DE-084-2584-00472-20241210-DEL24\_22-DE

Pour extrait conforme au registre des délibérations

 Le Président  Christian MOUNIER	La secrétaire de séance  Nicole GIRARD
---	--

Certifié exécutoire par le Président compte tenu de sa transmission en Préfecture le : **12 DEC. 2024**

Et de sa publication le : **12 DEC. 2024**

En application de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes (16, avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 Nîmes CEDEX 09 – Tél : 04 66 27 37 00 – [greffe.ta-nimes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nimes@juradm.fr)) dans un délai de deux mois à compter de la date du présent affichage.